

Compétences initiales pour l'admission en Bachelor

Compétences générales

Le candidat à l'admission dans la filière Bachelor en Musique doit être en mesure de démontrer :

- Un potentiel de développement personnel et artistique lui permettant d'atteindre, au terme de son cursus Bachelor, un niveau de compétence correspondant à l'entrée dans une formation de niveau Master, voire, le cas échéant et pour les disciplines concernées, un niveau de compétences correspondant à l'entrée dans la profession ;
- Une aptitude à développer sa capacité à créer et à réaliser ses propres concepts artistiques, ainsi que les compétences nécessaires à leur expression.

Compétences personnelles et sociales

Le candidat à l'admission dans la filière Bachelor en Musique doit être en mesure de démontrer :

- Une aptitude à s'intégrer dans des ensembles musicaux de taille et de type divers ;
- Une aptitude à la communication verbale, non verbale et au dialogue ;
- Une bonne organisation personnelle ;
- Une capacité à la concentration ;
- Une dynamique créatrice musicale et artistique ;
- Une résistance physique suffisante ;
- Une maîtrise de soi et une bonne gestion du stress.

Compétences linguistiques

Le candidat à l'admission dans la filière Bachelor en Musique doit posséder des connaissances de base dans la langue d'enseignement (niveau A2 au minimum), ainsi qu'une aptitude à acquérir rapidement les connaissances nécessaires à la compréhension des différents cours dispensés au sein de l'institution (niveau B1 à B2).

Compétences spécifiques à la discipline principale

Le candidat à l'admission dans la filière Bachelor en Musique doit être en mesure de démontrer :

- Des capacités vocales/instrumentales lui permettant de présenter les pièces du répertoire du concours d'admission
- Un potentiel de développement vocal/instrumental, technique et artistique
- Des connaissances d'approches interprétatives et stylistiques
- La mise en pratique de connaissances théoriques
- Des connaissances de base dans les techniques de travail

Compétences liées à la formation musicale générale

Le candidat à l'admission dans la filière Bachelor en Musique doit être en mesure de démontrer :

- Des capacités de reconnaissance, de lecture et de production harmonique, mélodique et rythmique
- Des connaissances de base de la théorie musicale

Les compétences détaillées liées à la formation musicale générale sont déclinées en annexes selon les profils « Classique », « Musique ancienne », « Jazz » et « Musiques actuelles ».

Annexe A : Profil « Classique »

Compétences liées à la formation musicale générale

Théorie musicale (compétences basées sur des savoirs) :

- Tonalités, armures, cycle des quintes
- Mesures, mètres, divisions du temps, rythmes
- Intervalles justes, majeurs, mineurs, augmentés, diminués
- Accords de trois sons (tous) + accord de 7^e de dominante
- Connaissance des renversements d'accords

Formation générale pratique (compétences basées sur des savoir-faire) :

- Reconnaissance d'intervalles (limités à une octave : intervalles justes, majeurs, mineurs + triton)
- Reconnaissance d'accords : accords de trois sons + 7^e de dominante, avec les renversements
- Reconnaissance rythmique (mesures simples et composées)
- Reconnaissance et mémorisation mélodique, sens de la phrase
- Lecture mélodique (clé de sol et de fa)
- Lecture d'intervalles
- Lecture rythmique (mesures simples et composées)

Annexe B : Profil « Musique ancienne »

Compétences liées à la formation musicale générale

Théorie musicale (compétences basées sur des savoirs) :

- Tonalités, armures, cycle des quintes
- Mesures, mètres, divisions du temps, rythmes
- Intervalles justes, majeurs, mineurs, augmentés, diminués
- Accords de trois sons (tous) + accord de 7^e de dominante
- Connaissance des renversements d'accords
- Lecture des clés anciennes et notation XVI-XVII simple

Formation générale pratique (compétences basées sur des savoir-faire) :

- Reconnaissance d'intervalles (limités à une octave : intervalles justes, majeurs, mineurs + triton)
- Reconnaissance d'accords : accords de trois sons + 7^e de dominante, avec les renversements
- Reconnaissance rythmique (mesures simples et composées)
- Reconnaissance et mémorisation mélodique, sens de la phrase
- Lecture mélodique (clé de sol, de fa et d'ut)
- Lecture d'intervalles
- Lecture rythmique (mesures simples et composées)
- Pour les clavecinistes, réalisation d'une basse continue simple

Annexe C : Profils « Jazz » et « Musiques actuelles »

Compétences liées à la formation musicale générale

Théorie musicale (compétences basées sur des savoirs) :

- Tonalités, armures, cycle des quintes
- Mesures, mètres, divisions du temps, rythmes
- Intervalles justes, majeurs, mineurs, augmentés, diminués
- Accords de cinq sons
- Degrés et fonction des accords des gammes majeur et mineur
- Connaissance des renversements d'accords
- Chiffrage des accords
- Connaissances terminologiques de base
- Formation culturelle générale

Formation générale pratique (compétences basées sur des savoir-faire) :

- Reconnaissance d'intervalles de la seconde à la treizième
- Reconnaissance d'accords à cinq sons
- Reconnaissance dans un contexte tonal des fonctions tonique et dominante
- Reconnaissance rythmique (mesures simples et composées)
- Reconnaissance et mémorisation mélodique
- Lecture mélodique (clé de sol)
- Lecture d'intervalles
- Lecture rythmique (mesures simples et composées)

Approuvé par le Conseil de domaine Musique et Arts de la scène le 8 avril 2016.